

ENSEIGNER
avec passionTRANSMETTRE
les valeurs du sportACCOMPAGNER
chaque pratiquant

DOSSIER D'INSCRIPTION

BMF 1° | INITIATEUR

Mention «Sports de contact et disciplines associées»

BMF 2° | MONITEUR

Mention «Kickboxing ou Muaythai ou Pancrace»

FORMULE DE FORMATION



E-LEARNING

Une partie de la formation
à distance via la plateforme
Apolearn

EN STRUCTURE

Une mise en pratique
et un stage en structure

EN PRÉSENTIEL

Des regroupements en centre
de formation pour approfondir
et progresser

1. FORMATION DEMANDÉE

SAISON 2026/2027

REGION : OCCITANIE

1^{er} partie en e-learning via la plateforme Apolearn à partir du 13/12/2026 au 01/02/2027

La première partie de la formation se déroule à distance sur la plateforme Apolearn. Vous y trouverez :
des cours en ligne à consulter à votre rythme ; des vidéos et ressources pédagogiques ; des QCM et quiz pour vérifier vos connaissances ;
des travaux et exercices à réaliser et à déposer en ligne ; un suivi pédagogique par le coordinateur de la formation, qui accompagne votre
progression. Les activités demandées devront être réalisées dans les délais indiqués avant la formation en présentiel.

Stage en présentiel 10/02/2027 au 14/02/2027

Lieu : CREPS TOULOUSE 1 Av. Edouard Belin, 31400 Toulouse

Date limite d'inscription : 13/11/2026. Les dossiers incomplets ne peuvent pas être pris en compte/ Places limitées.

Coût de la formation BMF 1° & BMF 2° : 500 €

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Etre âgé d'au moins 18 ans ; Etre licencié à la FFKMDA ; Etre titulaire du PSC1 ou PSC ou SST recyclé ou AFGSU 2 recyclé (joindre obligatoirement la copie)
Être titulaire du grade vert dans votre discipline
et du grade bleu avant le stage en présentiel

2. CONVENTION DE FORMATION

La Fédération Française de kickboxing, muaythai et disciplines associées, représentée par Nadir ALLOUACHE, président. 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET en sa qualité d'organisme de formation (N° de déclaration d'activité 11 93 06306 93 auprès du Préfet de la région d'ÎLE DE FRANCE), représentée par Monsieur Nadir ALLOUACHE.

Et

Civilité *

Nom de naissance *

Prénom(s) *

Date de naissance *

N° de licence FFKMDA de la saison en cours *

Adresse *

Code postal *

Commune *

Téléphone portable *

E-mail lisible *

DOSSIER D'INSCRIPTION (avec règlement à l'ordre de la FFKMDA formation) à envoyer à la FFKMDA Pôle formation 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET

ou par mail avec la preuve de virement à formations@ffkmda.fr

2.1 STRUCTURE DE STAGE

Renseignez obligatoirement le club et le tuteur qui assureront votre suivi lors du stage de 20 heures en structure, à réaliser après la formation.

Nom du club *

Adresse *

N° d'affiliation *

Nom du président *

Nom du tuteur obligatoire *

(Minimum BMF 2° dans le champ de nos disciplines)

Les convocations seront envoyées par mail (attention pensez à regarder dans vos SPAM)

est conclue la convention suivante, en application à l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées (il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.

- Objet et condition de participation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation FFKMDA s'engage à organiser les actions de formation intitulées :

Brevet de Moniteur Fédéral 1° (BMF 1°)
Pour une durée de 35H

& Brevet de Moniteur Fédéral 2° (BMF 2°)
Pour une durée de 35H

Votre formation

Les formations sont assurées par le pôle formation

Diplôme souhaité	Mention	Lieu
BMF 1° Initiateur	Sport de contact et disciplines associées	e-learning + structure + présentiel à Toulouse
BMF 2° Moniteur	Kickboxing ou muaythai ou. Pancrace <i>Veuillez cocher votre mention</i>	Présentiel + structure

2.2 VOTRE RÈGLEMENT

Prise en charge :

Structure (club)

Individuelle

Mode de règlement

Chèque à l'ordre de FFKMDA FORMATION : Banque

N° de chèque

Montant chèque

Virement

Banque émettrice

Titulaire du compte

Date du virement

Montant viré

Référence / numéro du virement

RIB DU PÔLE FORMATION POUR EFFECTUER LE VIREMENT

Pensez à préciser, dans l'ordre de virement, le nom du participant ainsi que le type de formation concernée.

Crédit Mutuel RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 06219	N° compte 00020774703	Clé 37	Devise EUR	Domiciliation CCM PARIS LES LILAS - BAGNOLET
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1027 8062 1900 0207 7470 337			BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A		
Domiciliation CCM PARIS LES LILAS - BAGNOLET BAGNOLET 12 RUE SADI CARNOT 93170 BAGNOLET ☎ 01 43 62 18 56			Titulaire du compte (Account Owner) FEDERATION FRANCAISE DE KICK BOXING MUAY THAI ET DISCIPLINES A COMPTE FORMATION 38 RUE MALMAISON 93170 BAGNOLET		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					

2.3 PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

La Licence FFKMDA de la saison en cours

Diplôme de secourisme (*PSC1 ou PSC ou SST recyclé ou AFGSU 2 recyclé*)

Justificatif de virement joint (si applicable)

Le grade vert dans votre discipline (à fournir *si cela n'est pas renseigné sur votre licence*)

2.4 ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) m'engage sur l'honneur à suivre la formation complète du Brevet de Moniteur Fédéral 1°. L'attribution du diplôme sera définitive lorsque toutes les unités de formation seront validées et le stage en structure effectué.

Je reconnais avoir lu et accepté cet engagement.

Veuillez cocher la case.

2.5 CONDITIONS D'INSCRIPTION ET REGLEMENTATION

Les stages sont dirigés par des cadres habilités et s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à la FFKMDA.

La licence doit être présentée lors de l'ouverture du stage. Les stagiaires doivent se présenter aux activités pratiques et examens avec une tenue adaptée à leur discipline.

Toute personne ne pouvant pas participer activement aux heures de formation pratique et théorique ne peut pas participer à la formation. La fédération peut annuler un stage si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les frais d'inscription sont remboursés selon les conditions prévues.

Les dates limites d'inscription doivent être respectées. Toute résiliation doit être justifiée selon les conditions générales de vente en vigueur.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription ci-dessous ainsi que du règlement intérieure et des CGV qui se trouve sur le site : <https://formationenligne.univ-lyon1.fr/course/view.php?id=102§ion=0#tabs-tree-start>

Veuillez cocher la case

2.6 FRAIS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être adressée par e-mail au Pôle Formation de la FFKMDA. (formations@ffkmda.fr)

- **Jusqu'à 20 jours calendaires avant le début de la formation** : remboursement intégral des sommes versées.
- **Entre 19 jours calendaires et la veille du début de la formation** : retenue de 20 % des frais d'inscription. Les frais d'hébergement et/ou de restauration, lorsque ces options ont été réservées, restent intégralement dus, conformément aux conditions d'annulation de la structure d'accueil.
- **En cas d'absence non justifiée ou d'abandon en cours de formation**, aucun remboursement ne pourra être effectué. La totalité des frais d'inscription demeurera due. Les frais d'hébergement et/ou de restauration, lorsqu'ils ont été réservés, resteront également intégralement dus, conformément aux conditions d'annulation de la structure d'accueil.

En cas de **force majeure**, dûment justifiée (maladie, accident, hospitalisation, décès d'un proche, ou tout autre événement imprévisible et indépendant de la volonté du participant), la FFKMDA examinera la demande et pourra, sur présentation des justificatifs, proposer un remboursement total ou partiel, ou un report d'inscription sur une session ultérieure. Toutefois, les frais d'hébergement et/ou de restauration, lorsque ces options ont été réservées, seront soumis aux conditions d'annulation de la structure d'accueil et pourront, selon ces conditions, ne pas être remboursés.

En cas d'annulation ou de report de la formation par la FFKMDA, les sommes déjà versées seront intégralement remboursées. Aucune indemnité complémentaire (transport, hébergement, restauration ou autres frais engagés) ne pourra être réclamée.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités relatives aux frais d'annulation et les accepter sans réserve ainsi que des conditions générales de vente (CGV) sur le site :

<https://formationenligne.univ-lyon1.fr/course/view.php?id=102§ion=0#tabs-tree-start>

Veuillez cocher la case.

2.7 DECLARATION D'ENGAGEMENT ET HONORABILITE

Je déclare me présenter à l'intégralité de la formation en cas d'acceptation de mon dossier, respecter les prescriptions et directives de l'organisme de formation et m'acquitter des frais pédagogiques prévus. J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité prévues par l'article L. 212-9 du code du sport et m'engage à informer la FFKMDA de tout événement susceptible de modifier cette situation.

J'atteste sur l'honneur respecter les conditions d'honorabilité applicables.

Veuillez cocher la case.

2.8 RGPD - DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont utilisées par le Pôle Formation de la FFKMDA pour gérer votre inscription et votre suivi de formation. Conformément à la réglementation relative à la protection des données, vous disposez notamment de droits d'accès et de rectification auprès de la FFKMDA. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement et selon les obligations réglementaires applicables.

J'accepte l'utilisation de mes coordonnées pour le traitement de ma demande d'inscription.

Veuillez cocher la case.

2.9 DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'organisme de formation de la FFKMDA, lors de ma présence sur les lieux de formation, à prendre et utiliser des photographies et vidéos me représentant dans le cadre de ses actions professionnelles, pédagogiques ou de communication. Cette autorisation peut être retirée en contactant la direction de la FFKMDA.

J'autorise l'utilisation de mon image

Veuillez cocher une case.

Je n'autorise pas l'utilisation de mon image

2.10 SIGNATURES

Fait à *

Le *

Nom et prénom du participant

Nom, prénom et signature du président de la structure

Signature du participant

(avec cachet de la structure si possible)

Nom, prénom et signature du tuteur du participant

Je confirme que les informations saisies dans ce dossier sont exactes.

Veuillez cocher la case.

Les diplômes sont mis en place par la Fédération dans le cadre de l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées.

Il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA

Le Brevet du Moniteur Fédéral 1° reconnaît la compétence d'un enseignant capable d'initier tous les publics aux activités relevant de la FFKMDA. Il s'agit donc d'un diplôme pluridisciplinaire. Avec ses sept unités de formation, il représente une qualification importante dans le domaine de l'enseignement des activités pugilistiques. Le Brevet de Moniteur Fédéral 1° est un technicien doté des qualités d'initiateur et de pédagogue.

C'est un enseignant bénévole qui exerce sous la tutelle et la responsabilité d'un détenteur du BMF2° et/ou d'un diplôme d'Etat en activités pugilistiques.

Le Brevet du Moniteur Fédéral 2° reconnaît la compétence d'un animateur maîtrisant les aspects pédagogiques, techniques et de développement de la spécialité pugilistique choisie.